

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Madame Pauline BOSCHER remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Date des convocations : 12 décembre 2023

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°12/01 : PETITES CENTRALITÉS : RESTITUTION DE LA PHASE 2 - PRIORISATION DES ACTIONS

La commune de Saint-Clair-sur-l'Elle a été retenue dans le cadre de l'accord cadre « Petites centralités », visant à revitaliser les petites centralités normandes de moins de 1 500 habitants. L'objectif de cette mission est de définir des projets prioritaires pour la revitalisation du centre-bourg.

L'étude aura pour objectif de proposer un schéma global d'aménagement du centre-bourg avec l'accompagnement du département de la Manche et l'EPF Normandie qui apporteront leur expertise et leurs ressources financières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, priorise les actions comme suit :

- 1) Action 1 - Accès et stationnement du collège Jean Grémillon et ses abords
- 2) Action 3 - le presbytère
- 3) Action 2 - Repenser et optimiser l'espace public du cœur de bourg

DÉLIBÉRATION 2023 - N°12/02 : SUITE BORNAGE PARCELLE AC N°28

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la prise en charge des frais de notaire pour régulariser le bornage entre le domaine public et la parcelle A28 à savoir :

↳ 2 m² de partie enherbée, appartenant à la commune, vont être cédés au propriétaire de la parcelle A28.

↳ 10 m² de la parcelle A28 pris dans la voirie communale vont être cédés à la commune.

SUITE RÉUNION SUR ADRESSAGE

Une réunion concernant l'adressage a eu lieu le 18 décembre avec Manche Numérique. Deux groupes de travail vont enregistrer les 536 adresses sur le logiciel « mesadresses.data.gouv.fr » avant février 2024 pour une validation définitive en juin 2024.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°12/03 : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE A TEMPS COMPLET

Suite à une erreur constatée dans la délibération 2023 - N°11/01 sur le libellé du grade, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'annuler la délibération 2023-N°11/01 du 28 novembre 2023
- de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 17 février 2024.
- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°12/04 : DÉLÉGATION AU MAIRE POUR ADMETTRE LES NON-VALEURS INFÉRIEURES A 100 €

En vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le conseil municipal charge Mme le Maire, pour la durée du présent mandat, d'admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre-eux, présentés par le comptable public, correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur ou égal à 100€

La présente délégation sera exercée par la 1^{ère} adjointe du maire en cas d'empêchement de celle-ci.

Madame le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

CONVENTION FRANCE SERVICES AVEC LA MSA

L'aide de l'Etat pour les France Services passera à 35 000 €.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la MSA pour le partage de cette aide à savoir :

- 53.16 % pour la commune soit 18 600 €
- 46.84 % pour la MSA soit 16 394 €.

DÉLIBÉRATION 2023 - N°12/05 : BORNAGE DE LA PARCELLE A 569

La commune est propriétaire de la parcelle A 569 située sur la commune de St Jean de Savigny.

Un bornage est en cours afin de découper les limites de la partie centre de secours appartenant désormais au SDIS et le reste de la parcelle appartenant à la commune de St Clair sur l'Elle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de classer le chemin d'accès à la parcelle A569, actuellement en cours de bornage, dans le domaine public de la commune de St Clair sur l'Elle.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Populations légales au 1^{er} janvier 2021 en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024

La population municipale est de 975 habitants, la population comptée à part est de 20 habitants soit une population totale de 995 habitants.

- Comité des fêtes

Afin de relancer le comité des fêtes de St Clair sur l'Elle qui est en sommeil depuis plusieurs années, une réunion publique aura lieu le 2 février 2024 à la maison des associations. Un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres de la commune.

- Logements locatifs pour les jeunes : subvention Leader

Une subvention Leader a été versée pour un montant de 43 097.96 €.

- Cérémonie des vœux
La cérémonie des vœux est fixée au vendredi 12 janvier 2024 à 20h30 à la maison des associations.
- Noël solidaire
La banque alimentaire et l'accueil de loisirs ont organisé le Noël Solidaire. Des cadeaux ont été offerts à une dizaine d'enfants bénéficiaires de la banque alimentaire. Ces jouets et jeux ont été récupérés par les enfants de l'accueil de loisirs. Un goûter a été organisé ensuite par Solidarité Alimentaire.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.